



APPEL À CANDIDATURES DE MOBILITÉ SCIENTIFIQUE ET UNIVERSITAIRE

Appel ouvert jusqu'au 20 octobre 2017, 17h00 (heure d'Erevan)

Ce document constitue le document de référence pour le dépôt de dossiers de candidature dans le cadre du présent appel.

1. PRÉSENTATION

Le présent document fournit les informations nécessaires au dépôt des dossiers de candidature dans le cadre de l'appel à projets scientifiques et universitaires conjoints lancé par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et le Comité National des Sciences (CNS) du Ministère de l'Éducation et des Sciences de la République d'Arménie.

IMPORTANT : Le dépôt des dossiers de candidature dans le cadre du présent appel se fait auprès de l'AUF ET du CNS.

Le présent document présente le cadre général de la collaboration et détaille les modalités de dépôt des candidatures auprès de l'AUF.

Les candidats doivent également suivre la procédure fixée par l'autorité arménienne, selon les normes en vigueur (cf. <http://scs.am/>)

2. CADRE GÉNÉRAL DE LA COOPÉRATION ENTRE LA REPUBLIQUE D'ARMÉNIE ET L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Afin d'encourager la création de réseaux européens francophones visant à renforcer l'intégration de l'Arménie dans l'Espace européen de la recherche et de l'Enseignement Supérieur, le Ministère de l'Éducation et des Sciences de la République d'Arménie (MES) et l'Agence universitaire de la Francophonie ont signé en juillet 2016 un Mémorandum d'entente pour la mise en place de projets scientifiques et universitaires conjoints.

L'objectif de cet accord est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche d'Europe centrale et orientale avec l'Arménie, en favorisant la mobilité de jeunes chercheurs et de nouvelles coopérations dans les domaines de la science et du développement technologique.

Pour la partie arménienne, l'implémentation du mémorandum est assurée par le Comité National des Sciences, sur la base de la décision du Ministère de l'Éducation et des Sciences de la République d'Arménie.

3. DOMAINES SCIENTIFIQUES ÉLIGIBLES

Les domaines scientifiques suivants sont concernés par le présent appel à candidatures :

- Physique et astronomie
- Sciences de la Vie
- Sciences de la Terre
- Sciences Humaines et Sociales
- Archéologie et paléontologie
- Urbanisme

4. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le présent appel à candidatures est ouvert aux jeunes chercheurs arméniens francophones¹ ou partiellement francophones. Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- être inscrit ou en activité dans un établissement d'enseignement supérieur membre ou non membre de l'AUF en Arménie (consulter la liste des membres https://www.auf.org/les_membres/nos-membres/ ;
- voir moins de 40 ans à la date de clôture de l'appel ;
- mener une recherche scientifique dans les domaines éligibles pour cet appel (cf. §3) ;
- présenter un projet de mobilité scientifique qui sera réalisée au sein d'un laboratoire de recherche rattaché à des **institutions membres de l'AUF**, prioritairement dans les pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Bélarus, Estonie, Géorgie, Grèce, Croatie, Hongrie, Kirghizistan, Kazakhstan, Lituanie, Lettonie, République de Moldavie, Monténégro, l'ex-république yougoslave de Macédoine, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Fédération de Russie, Slovaquie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Ouzbékistan (cf. https://www.auf.org/les_membres/nos-membres/ ;
- produire l'ensemble des documents demandés à la section 12 du présent document ;
- déposer sa candidature dans les délais impartis et selon la procédure indiquée à la section 11 du présent document ;

5. CONDITIONS FINANCIÈRES

Les moyens accordés par le CNS et l'AUF couvrent exclusivement :

- un titre de transport pour le voyage aller-retour entre le pays de l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil
- une assurance voyage, couvrant la période de mobilité
- une allocation mensuelle forfaitaire (établie selon les normes en vigueur pour l'AUF et le CNS)

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des mobilités devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

6. DURÉE DES MOBILITÉS

La durée des mobilités est de 1 à 6 mois maximum et doit être effectuée entre décembre 2017 et décembre 2018.

7. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le CNS et l'AUF procèdent parallèlement à l'examen de la recevabilité des dossiers. La liste des candidatures éligibles sera affichée sur les sites de l'AUF (<https://www.auf.org/europe-centrale-orientale/>) et du CNS (<http://scs.am>).

Les dossiers seront ensuite soumis à une évaluation scientifique par des experts agréés, selon les domaines couverts par les projets. A cet effet, deux commissions d'experts seront mis en place par l'AUF et CNS.

Sur la base des résultats de l'évaluation scientifique et à concurrence des budgets disponibles, une Commission mixte composée des représentants du MES, du CNS et de l'AUF établira la liste des mobilités à financer ainsi que le budget accordé pour chaque mobilité.

La liste des résultats définitifs sera mise en ligne sur les sites de l'AUF (<https://www.auf.org/europe-centrale-orientale/>) et du CNS (<http://scs.am>).

¹ L'AUF se réserve le droit de vérifier le niveau de français des candidats

8. CRITÈRES De SÉLECTION

Les critères suivants ont été retenus par l'AUF et le CNS pour l'évaluation des dossiers à candidatures :

Critère d'évaluation	Points
1. La qualité académique du dossier <i>formation suivie, diplômes, publications éventuelles</i>	25
2. Qualité scientifique du projet recherche <i>contenu, plan de réalisation, méthodologie, appréciations des encadrants, adéquation du laboratoire avec le projet</i>	25
3. Les résultats et les impacts escomptés <i>résultats attendus, bénéfiques clairement identifiés, résultats transférables à d'autres groupes, régions, valeur ajoutée de la mobilité)</i>	25
4. Intégration dans l'Espace Européen de Recherche et perspectives de développement des coopérations <i>activités visant l'intégration des établissements dans l'Espace Européen de Recherche ; complémentarité du projet avec d'autres programmes de recherche et mobilité ; perspectives de coopérations futures.</i>	25
TOTAL	100

Seront éligibles pour un financement uniquement les candidatures ayant reçu au moins 75 points.

Selon les termes du Mémoire d'entente conclu entre le MES et l'AUF, seront considérés comme prioritaires les projets proposant des activités favorisant l'intégration des établissements arméniens dans l'Espace européen de la recherche et ceux recherchant la synergie avec d'autres programmes de recherche et de mobilité.

9. MISE EN PLACE ET SUIVI DES MOBILITÉS

Le financement des candidats sélectionnés sera mis en place à travers :

- une convention conclue entre l'AUF et l'établissement d'origine du candidat sélectionné
- une convention conclue entre le CNS et l'établissement d'origine du candidat sélectionné

Un rapport scientifique et financier final est demandé au bénéficiaire dans un délai d'un mois à compter de la date de fin de la mobilité.

10. CALENDRIER DE L'APPEL

30/06/17	Lancement de l'appel à candidatures
20/10/17	Date limite de dépôt des dossiers à candidatures
15/11/17	Évaluation des candidatures par les commissions d'experts et publication des résultats
30/11/17	Signature des conventions avec l'AUF et le CNS
01/12/2017 – 31/12/2018	Mise en place des mobilités

11. MODALITÉS DE CANDIDATURE

ATTENTION : Le dossier de candidature doit être complété EN LIGNE ET déposé en FORMAT PAPIER.

La candidature en ligne se fait à partir de la plateforme <https://formulaire.auf.org/> (création de compte requise).

La version papier du dossier de candidature (en arménien) doit être envoyée à l'adresse suivante:

22, rue Les Frères Orbeli, 0028, Erevan, Arménie

Tél : +374 10 210 140 ext. 115

Courriel : info@scs.am

Rappel: le dépôt de candidatures (en ligne et en format papier) se fait jusqu'au 20/10/ 2017, 17h00, heure d'Erevan.

12. CONSTITUTION DU DOSSIER

Pour être complet et valide, le dossier doit comprendre les pièces suivantes (à joindre au formulaire en ligne, en fichiers attachés) :

- le descriptif du projet de recherche (3 à 5 pages rédigées, Arial 10, 1,5 d'interligne, accompagné de la bibliographie);
- un curriculum vitae actualisé;
- une lettre de motivation;
- une copie du dernier diplôme obtenu;
- une attestation de travail justifiant le statut d'enseignant ou de chercheur au sein de l'établissement d'origine au titre de l'année 2017 – 2018;
- l'attestation d'accord du responsable administratif dans l'établissement d'origine;
- l'attestation d'accueil du responsable administratif dans l'établissement d'accueil;
- l'attestation d'accueil signée par le responsable scientifique dans l'établissement d'accueil.

NB : les attestations exigées de la part des responsables scientifiques dans les deux établissements doivent justifier et argumenter la candidature du point de vue de l'intérêt scientifique, des retombées à court terme sur les établissements et des perspectives des coopérations futures.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées EN FRANÇAIS.

L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.

Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du formulaire en ligne même si l'appel à projets est encore ouvert

NOUS CONTACTER

Le Comité National des Sciences	Agence universitaire de la Francophonie Europe centrale et orientale
<p>http://scs.am/ 22, rue Les Frères Orbeli, 0028, Erevan, Arménie Tél : +374 10 210 140 ext. 115 Courriel : info@scs.am</p>	<p>https://www.auf.org/europe-centrale-orientale/ 42, rue Tumanyan, 0002, Erevan, Arménie Tél : +374 10 54 39 09 ext. 528 Courriel : mobilites-armenie@auf.org</p>

ANNEXE

GRILLE DES MONTANTS DES ALLOCATIONS MENSUELLES

Pays d'accueil	Montant mensuel
Belgique, Canada, Suisse, Chypre, Espagne, France, Guinée équatoriale, Grèce, Croatie, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, États-Unis	1010 €
Albanie, Argentine, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Brésil, Bélarus, Congo, Côte d'Ivoire, Chili, Cameroun, Chine, Algérie, Égypte, Gabon, Géorgie, Inde, Iraq, Iran, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Laos, Liban, Lituanie Lettonie, Maroc, République de Moldavie, Macédoine, Monténégro, Mongolie, Maurice, Mexique, Pérou, Pakistan, Palestine, Roumanie, Serbie, Fédération de Russie, Soudan, Sénégal, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Vanuatu, Afrique du Sud, Zambie	720 €
Burkina Faso, Burundi, Bénin, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Guinée, Haïti, Cambodge, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Tchad, Togo, Zimbabwe	600 €